

# Info Bretonnières

JUIN 2026

## COMMANDE DE MAZOUT

Une commande groupée va être effectuée fin juin ou début juillet 2026 par l'entreprise Deville-Mazout Sàrl. Les personnes intéressées sont priées de compléter le document annexé ou d'envoyer un mail à [greffe@bretonnieres.ch](mailto:greffe@bretonnieres.ch) d'ici au 22 juin 2026.

## AIDE AUX PERSONNES AGEES

Nous vous rappelons que nous avons une liste au bureau communal des personnes qui se sont annoncées pour aider les seniors de notre commune.

Vous pouvez passer la chercher si vous avez besoin d'aide pour :

- Amener vos poubelles à la déchetterie
- Faire vos courses
- Effectuer des travaux de tonte ou de jardinage
- Assurer le déneigement
- Etc.

La rémunération sera à discuter directement entre les personnes concernées.

## URGENCES ST-LOUP – NOUVEAUX HORAIRES



### Les urgences de Saint-Loup deviennent le Centre ambulatoire d'urgence

Suite aux coupes budgétaires cantonales, les eHnv sont contraints d'adapter les missions et les horaires du service d'urgence de Saint-Loup.

#### Fermeture de nuit

Le centre ambulatoire d'urgence sera ainsi ouvert 7 jours / 7 selon les horaires suivants:

lundi à vendredi  
9h - 19h

samedi, dimanche et jours fériés  
9h - 17h

Au vu de cette réorganisation, ce centre pourra prendre en charge des situations d'urgence de niveaux modérés (3) et faibles (4) (voir exemples au verso).

Les eHnv vous encouragent à contacter la centrale téléphonique des médecins de garde au 0848 133 133 avant tout déplacement aux urgences. En cas d'urgence vitale, appelez le 144.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Plus d'infos  
sur [ehnv.ch](http://ehnv.ch)



Un problème de santé soudain, une douleur, un accident ou une inquiétude peuvent vous amener à consulter en urgence. Que se passe-t-il à votre arrivée?

A votre arrivée dans un centre d'urgence, nous évaluons votre état de santé sur la base de l'Echelle Suisse de Tri, afin de déterminer le degré d'urgence de votre situation et vous orienter vers le secteur de soins le plus adapté.

#### Comment sont définis les degrés d'urgence ?

Le degré d'urgence correspond à l'évaluation de la gravité de votre état de santé. Il permet de déterminer l'ordre de priorité de la prise en charge, indépendamment de l'heure de votre arrivée. Dès le 1<sup>er</sup> mai 2026, le Centre ambulatoire d'urgence de Saint-Loup prend en charge les degrés 3 et 4. Les situations d'urgence de degré 1 et 2 devront systématiquement être transférées dans un autre hôpital.

#### DEGRÉS D'URGENCE - EXEMPLES

##### 1 Urgence vitale

Situation mettant immédiatement la vie en danger.

Suspicion d'infarctus, AVC, arrêt cardiaque, hémorragie

##### 2 Urgent

Situation nécessitant une prise en charge rapide

Crise d'asthme, réactions allergiques avec signes de gravité

##### 3 Semi-urgent

Situation nécessitant une évaluation médicale

Douleurs abdominales sans signes de gravité, suspicion de fracture

##### 4 Non-urgent

Situation ne présentant pas de caractère vital

Symptômes grippaux, rhume, traumatisme léger

## MISE DE BOIS

Pour les personnes intéressées par la mise de bois, vous trouverez en annexe un questionnaire à compléter et à retourner au bureau communal.

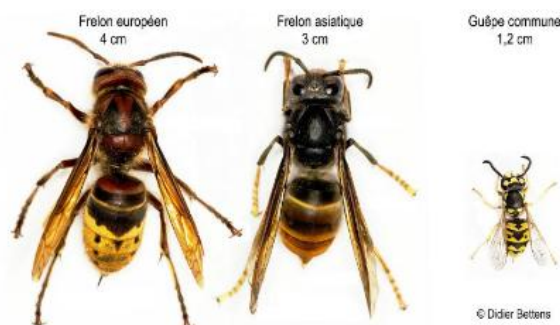


## LE FRELON ASIATIQUE : RESTONS VIGILANTS

Le frelon asiatique poursuit sa progression en Suisse romande et représente une menace importante pour les abeilles, la biodiversité et, dans certains cas, la sécurité de la population.

Présent désormais dans plusieurs régions du canton de Vaud, cet insecte invasif construit souvent ses nids dans les arbres, sous les toitures, dans les haies ou à proximité des habitations.

La Commune appelle la population à la vigilance. En cas de suspicion de nid de frelons asiatiques, il est recommandé de ne pas intervenir soi-même. Les nids doivent être signalés et traités par des professionnels afin d'éviter tout risque de piqûres ou de dispersion. Les habitants sont invités à signaler toute présence suspecte auprès de la plateforme officielle de signalement des espèces invasives. En agissant rapidement et collectivement, chacun peut contribuer à limiter la propagation du frelon asiatique et à protéger notre environnement.



## AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCE



Toute personne victime de violence en Suisse, nécessitant un soutien immédiat, peut joindre gratuitement le 142. Ses proches peuvent également appeler ce numéro.

Ce numéro national offre une écoute et un conseil professionnel, quel que soit votre lieu de résidence en Suisse.

- Gratuit et confidentiel
- Atteignable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Pour tous types de violences physique, psychique ou sexuelle

Le 142 intervient dans des situations de crise, lorsqu'une personne victime a besoin de conseils immédiats et lorsqu'une orientation sans délai, vers les ressources existantes, est déterminante.

Attention ! Le 142 n'est pas un numéro d'urgence. En cas de danger imminent, composez immédiatement :

Urgence Police : 117 - Urgence Médicale (ambulance) : 144 Urgence Pompiers : 118

En dehors des situations de crise, les victimes peuvent s'adresser au Centre LAVI (<https://www.lavi-vaud.ch>) pour un accompagnement juridique, psychologique et social. Cette aide est accessible même sans dépôt de plainte pénale ou identification de l'auteur des faits. Que l'acte ait été commis intentionnellement ou par négligence ne change rien au droit à l'aide des victimes.

## AJOVAL – ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR (AFJ) – SEANCE PUBLIQUE

L'AFJ c'est quoi ?

Pourquoi choisir l'accueil familial ?

Et si vous deveniez AMF (Accueillant-e en milieu familial) ?



Pour répondre à ces questions vous êtes invités à la séance d'information qui aura lieu **le mardi 23 juin 2026 de 19h30 à 21h00 à l'Aula de Chantemerle à Orbe**. Elle sera suivie d'un apéro dinatoire offert. Vous pouvez vous inscrire à cette séance par mail à : [familial@aras.vd.ch](mailto:familial@aras.vd.ch)

Pour en savoir plus vous pouvez scanner le QR code.

